

**INFORMATION**

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes**  
**mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST  
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

EUROSIC

<b>DECLARANT :</b> YAN PERCHET, Président Directeur Général
<b>INSTRUMENT FINANCIER :</b> Autres types d'instruments financiers
<b>NATURE DE L'OPÉRATION :</b> Cession
<b>DATE DE L'OPÉRATION :</b> 07 septembre 2016
<b>DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION :</b> 13 septembre 2016
<b>LIEU DE L'OPÉRATION :</b> Euronext Paris
<b>PRIX UNITAIRE :</b> 0,785 Euro
<b>MONTANT DE L'OPÉRATION :</b> 3 015,185 Euro
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :</b>